



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Jean OLLER, Yasmina LOISEAU, Anne-Sophie GABET, Flavie TALOU-JAFFRENNOU,

Absents excusés : Claude MERLI, Michèle BERGOUIGNOUX, Jean Louis SATTLER, Pierre BORJON.

Secrétaire de séance : Jean OLLER

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 janvier 2016 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

EXTENSION DU CIMETIERE

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière et de la création d'un columbarium.

Au cours de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue précédemment au présent Conseil avec le SDAIL (*Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot*) chargé de l'analyse du dossier, il a été constaté que :

- 3 cabinets d'architectes avaient postulé : l'offre de 2 cabinets était conforme aux pièces demandées et 1 n'a pas respecté les exigences du règlement de consultation. La dernière offre est donc considérée comme irrégulière au sens de l'article 35/1 du code des marchés publics. Elle n'a été ni analysée, ni classée.

N° du pli	Entreprises	Montant en * HT après vérification
1	MOUYSSAC-ESNAULT	5 400,00 €
2	ARCHI-URBA	6 600,00 €
3	G.LAIZE/ATELIER BROICHOT	Offre irrégulière (cf.article 3.1 ci-dessus)

Étude de la note du critère de la valeur technique,

Candidats	Montant de l'offre	Note Valeur Prix /40	Note Valeur Technique /60	Note Totale /100	Classement
MOUYSSAC-ESNAULT	5 400,00 €	40	43	83	1
ARCHI-URBA	6 600,00 €	33,75	37	70,75	2

Délibération : Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité, de retenir l'architecte MOUYSSAC-ESNAULT.

SIGNALETIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi Grenelle sur la publicité est entrée en vigueur. Le PNR (Parc Naturel Régional du Quercy) et la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne, ont élaboré une signalétique qui sera mise en place dans les prochains mois. Cela implique également la dépose de tous les autres panneaux non conformes à la réglementation du PNR.

Délibération : Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes pour la pose de la signalétique.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 FEVRIER 2016

AVAP

La transformation de la ZPPAUP (*Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager*) en AVAP (*Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère*) doit faire l'objet d'une étude par un architecte.

Après consultation auprès de 3 cabinets d'architectes spécialistes en patrimoine, seul le cabinet de Mme Gaëlle DUCHENE a répondu. Toutefois, la délibération actant le choix de cet architecte ne pourra être prise que lors d'un prochain Conseil Municipal, Madame DUCHENE n'ayant pas encore envoyé la note méthodologique qui sera à joindre à ladite délibération.

Questions diverses

- Suite à un mail de la famille DIAS-SOEIRO concernant des problèmes de circulation sur la voie où ils habitent, Mme Flavie TALOU-JAFFRENNOU, conseillère, qui habite sur la même voie, confirme qu'effectivement sur cette route étroite certains véhicules roulent beaucoup trop vite et sont dangereux d'autant qu'il y a des enfants qui vont à l'école à pied. Peut-être faudrait-il envisager la pose de ralentisseurs. Madame le Maire doit se documenter sur ce sujet.
- Une réunion est prévue le lundi 15 février avec Mr CASTERAN de la DDT pour parler de tous les problèmes d'urbanisme qui se posent dans la commune. Les membres du conseil Municipal qui le souhaitent pourront y assister.
- Rappel sur la veillée du Parc qui aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 26 février sur le thème de l'histoire géologique du Quercy.

La séance est levée à 20h30.